

CLIENTS	AIDES	DOCUMENTS À FOURNIR	CONDITIONS	DÉMARCHES DU CLIENT/FOURNISSEUR	RÉFÉRENCES
TOUS CLIENTS	TICFE et ARENH - Toutes les entreprises continueront à bénéficier de la baisse de la fiscalité sur l'électricité (TICFE) à son minimum légal européen du mécanisme d'ARENH (100TWh)	-	-	FOURNISSEUR	-
RÉSIDENTIELS	Bouclier tarifaire (TRV EDF + 15%)	-	Contrat TARIF RÉGLEMENTÉ OU OFFRE DE MARCHÉ	FOURNISSEUR	LOI DE FINANCES, ART 181 VIII
TPE ≤ 36 KVA (- 10 EMPLOYÉS ET - 2M DE CA) ATTESTATION	Bouclier tarifaire (TRV EDF + 15%)  Guichet ASP	-	Contrat TARIF RÉGLEMENTÉ OU OFFRE DE MARCHÉ  Si prix énergie > 230€/Mwh après bouclier ET Si contrat signé en 2022	FOURNISSEUR	LOI DE FINANCES, ART 181 VIII  DÉCRET N°2023-62
TPE ≤ 36 KVA (- 10 EMPLOYÉS ET - 2M DE CA)	Super amortisseur (280, 100%, 1500) dans la limite de 90% de la consommation historique.  Guichet ASP  Amortisseur classique	ATTESTATION	Si prix énergie moyen annuel > 280€/Mwh ET Si contrat signé en 2022  Si consommation de 2023 > 90% de la consommation historique  Si prix énergie moyen annuel ≤ 280€/Mwh ET/OU Si contrat signé en dehors de l'année 2022	FOURNISSEUR	LOI DE FINANCES, ART 181 IX DÉCRET N° 2022-1774 / DÉCRET N°2023-61  DÉCRET N°2023-62  LOI DE FINANCES, ART 181 IX DÉCRET N° 2022-1774 / DÉCRET N°2023-61
PME (-250 EMPLOYÉS ET -43 M DE CA) ATTESTATION	Amortisseur classique	-	-	FOURNISSEUR	LOI DE FINANCES, ART 181 IX DÉCRET N° 2022-1774
TPE >36 KVA & PME  ETI (+250 EMPLOYÉS ET/OU + 43M DE CA)	Guichet d'aide au paiement des factures	-	Si prix énergie +50%  Si dépenses énergie > 3% du CA	CLIENT VIA LE SITE IMPÔTS GOUV	<a href="http://bit.ly/3YzxlEd">http://bit.ly/3YzxlEd</a>
COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS ≤ 36 KVA (- 10 EMPLOYÉS ET - 2M DE CA)	Bouclier tarifaire (TRV EDF + 15%)  Guichet ASP	ATTESTATION	Contrat TARIF RÉGLEMENTÉ OU OFFRE DE MARCHÉ  Si prix énergie > 230€/Mwh après bouclier ET Si contrat signé en 2022	FOURNISSEUR	LOI DE FINANCES, ART 181 VIII  DÉCRET N°2023-62
COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS (+ 10 EMPLOYÉS OU + 2M DE CTA)	Super amortisseur (280, 100%, 1500) dans la limite de 90% de la consommation historique.  Guichet ASP  Amortisseur classique	ATTESTATION	Si prix énergie moyen annuel > 280€/Mwh ET Si contrat signé en 2022  Si consommation de 2023 > 90% de la consommation historique  Si prix énergie moyen annuel ≤ 280€/Mwh ET/OU Si contrat signé en dehors de l'année 2022	FOURNISSEUR	LOI DE FINANCES, ART 181 IX DÉCRET N° 2022-1774 / DÉCRET N°2023-61  DÉCRET N°2023-62  LOI DE FINANCES, ART 181 IX DÉCRET N° 2022-1774 / DÉCRET N°2023-61
COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS (+ 10 EMPLOYÉS OU + 2M DE CA)	Amortisseur classique	ATTESTATION	-	FOURNISSEUR	LOI DE FINANCES, ART 181 IX DÉCRET N° 2022-1774
ASSOCIATIONS > 36 KVA	Guichet d'aide au paiement des factures	<a href="http://www.impots.gouv.fr/accueil">www.impots.gouv.fr/accueil</a>	Si prix énergie +50% Si dépenses énergie > 3% du CA	-	<a href="http://bit.ly/3YzxlEd">http://bit.ly/3YzxlEd</a>
COPRO/SYNDIC/HLM/ BAILLEUR SOCIAL	Guichet ASP collectif	-	Contrats en vigueur sur la période du S2 2022 ET/OU de l'année 2023	-	DÉCRETS 2022-1763 DÉCRET 2022-1764 DÉCRET 2023-62